



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**Date de convocation :**

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULLEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/71 : Achat des parcelles AB-0031 et AB-0026, situées au hameau de Casenoves**

Le Maire explique que la SAFER a informé la commune de la vente de deux parcelles situées au hameau de Casenoves.

Il s'agit des références cadastrales AB-0031 et AB-0026. Ces parcelles entourent l'église de Casenoves, propriété de la Commune. Dans la logique de préservation du lieu et considérant le potentiel agronomique faible de ces parcelles mais leur fort intérêt paysager (ruines, vieilles vignes et vieux oliviers), le Maire propose de les acquérir.

La vente s'effectue dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Les parcelles sont évaluées à 7 500 € + 750 € SAFER HT + 150 € TVA sur SAFER soit 8 400 € TTC.

A cela s'ajoutent les frais de notaire qui seront toutefois réduits (exonération des droits d'enregistrements et de mutation de 5,8 % en vertu de l'article 1028 ter II du code général des impôts).

Le bien est soumis à publicité et attribué lors du prochain Comité Technique SAFER fin septembre. La revente à l'attributaire choisi par la SAFER devra ensuite être validée par le juge-commissaire afin de signer l'acte authentique.

Le Maire propose que la commune se positionne sur l'achat de ces deux parcelles.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**VALIDE** l'achat des parcelles cadastrées AB-0031 et AB-0026, situées au hameau de Casenoves, pour une superficie totale de 50 a 67 ca, au prix de 7500 € (plus taxes).

**VALIDE** la prise en charge des frais de notaire, l'élection de domicile proposée par la SAFER étant l'étude de Maître IBAL, à Ille Sur Tet.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à ce sujet si l'offre est retenue par le comité technique de la SAFER et le juge commissaire chargée de la liquidation judiciaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER

